

Département de la Seine Maritime
VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2023-07-05-06

L'an deux mille vingt-trois, le cinq juillet, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Étaient présents : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEAUCAMP L., Mme CARON A., M. SORIN P., Mme POISSON C., M. VASSELIN H., Mme FLEURY B., Adjoint, M. BREARD D., Mme MOA K., Mme POIS M.B., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., Mme WILK I., M. NOVICK C., Mme PETAIN A., Mme FIHUE-BUQUET A., M. PETIT M., M. COUAILLET T., M. SERAFFIN JC., M. BARUT H.

Étaient absents excusés : M. BENET M. (pouvoir à M. SORIN P), M. LEROY E. (pouvoir à M. BEAUCAMP L.), Mme POIS L. (pouvoir à Mme POIS BL), Mme BOUCLON S. (pouvoir à M. PETIT M.)

Étaient absents : M. AVRIL V., M. WINTER G., Mme BREARD A.,

Date de convocation : 23/06/2023

Date d'affichage : 23/06/2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 20

Votants : 24

M. Loïc BEAUCAMP a été désigné secrétaire de séance.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

OBJET : SAISINE DE L'EPF DE NORMANDIE POUR CONSISTUTION D'UNE RESERVE FONCIERE – IMMEUBLE SCI LES HETRES

Madame Le Maire rappelle le projet de la Commune de réaliser ou d'acquérir un équipement dynamisant pour l'attractivité de la commune, en centre-bourg/centre du territoire communautaire. Elle informe le Conseil municipal de la mise en vente d'un immeuble situé à proximité immédiate de la place du centre bourg, présentant toutes les caractéristiques que les élus recherchent depuis plusieurs années, situé 78 – 86 – 96 rue Edouard Cannevel, cadastré section AD n°153 pour une superficie de 713 m².

En transformant cette bâtisse en lieu d'usage public polyvalent sous maîtrise publique (salle d'exposition, braderies, concerts, conférence, salle de réunion, salle de projection, voire halle pour se substituer à la place de la Libération à proximité suivant les conditions climatiques...), elle correspondra aux besoins et projets de la Commune.

Suite à la Déclaration d'Intention d'Aliéner en date du 26 mai 2023, émise par Maître Guillaume Lorisson, pour le compte de la SCI Les Hêtres, représentée par Monsieur Alain Charles et reçue en Mairie le 30 mai 2023, madame le maire propose de procéder à cette acquisition,

Toutefois, compte-tenu du délai nécessaire à la mise en œuvre du projet d'aménagement rendant nécessaire une période de réserve foncière, elle propose de demander l'intervention de l'Établissement Public Foncier de Normandie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis favorable de la commission n°3 « Urbanisme, Travaux, Voirie, Patrimoine et Cadre de vie », en date du 4 juillet 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** l'acquisition de la parcelle cadastrée section AD numéro 153 pour une contenance de 713 m²,
- **Demande** l'intervention de l'Établissement Public Foncier de Normandie pour procéder à cette acquisition et constituer une réserve foncière, dans le cadre de l'exercice du droit de préemption urbain qui sera délégué par décision du Président de la Communauté de Communes des Falaises du Talou,
- **S'engage** à racheter le terrain dans un délai maximum de cinq ans,
- **Autorise** Madame le Maire à signer tous documents relatifs à la constitution de cette réserve foncière auprès de l'EPF Normandie.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Au registre sont les signatures,

Le 5 juillet 2023

Le Maire, Blandine LEFEBVRE

Le secrétaire de séance, Loïc BEAUCAMP



Bi.